

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Pour Conforme, à Simel le 6 Mars 1799:
Isaac Wallen.*

*5 Louis d'Or Neuf
52 Quarterons de Bled mesel
L'affouage Complet: Un Jardin
un Plantage, Bénéfices de
Commune qui ne sont pas fixés*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Lavigny**Un Village**Une commune proprement dite.**De Lavigny**D'Albionne**Du Leman*

Toutes les Maisons du Village sont réunies et ne passent pas plus de la circonférence d'un 1/4 de lieue. Il y a construite 3 maisons pour les écoles. Elles sont à une distance de 10 minutes, et celle d'Albionne le Moulin à environ 1/2 lieue.

Il n'y a que Lavigny et les maisons indiquées ci-dessus.

Tout de la circonférence d'un 1/4 de lieue

point

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les écoles d'Aboune, de St. Livers, de Yous & d'Alas.

a. Leurs noms.

Sont ci-dessus mentionnées

b. Leurs distances réciproques.

Aboune à environ 1/2 lieue, St. Livers au même, Yous 3/4 de lieue, d'Alas environ 1/2 lieue.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

à fournir les lettres à copier, à lire, à dicter, des catéchismes, des P. N., des sacrements, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et la musique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

toute l'année mais moins fréquentée en été qu'en hiver

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Testament, les catéchismes, les sacrements, et le Psautier.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Nous suivons à cet égard les anciens réglemens avec bonté, de sorte que l'école se fait jusqu'à présent avec la plus grande régularité, et je lui procure tous les mois une note exacte de ceux qui fréquentent l'école.

9°. Durée de l'école chaque jour?

De huit heures du matin à midi, et depuis une à quatre heures du soir pendant le mois de l'été.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Sont tous mêlés.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?

On établissoit un concours, on faisoit un examen détaillé de la manière d'enseigner, des lumières & de la manière d'instruire. Les personnes choisies étoient deux, l'un pour l'écriture, et le second pour l'arithmétique, et le troisième pour la lecture, et le quatrième pour la musique.

b. D'où est-il?

De la commune de Boddend District de Châlons.

c. Son nom

Emanuel Louis Jean Baudet

(3)

d. Son âge.

28 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

trois

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 11 années

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Dans la paroisse de Yous, et de son métier, à Boddend, il étoit cultivateur.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

point

12°. Ecoliers, combien d'enfens fréquentent l'école?

60

a. En hiver,

b. En été,

l'école est fréquentée par les garçons et filles, soit garçons ou filles. Elles viennent de 1/2 lieue.

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

De la paroisse d'une Maison, d'un jardin & d'un champ.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Oui

b. Quelle en est la valeur?

On pourroit estimer la Maison à 2000 f. et les terres de la paroisse à 400 f.

c. Source des revenus.

la bonte de la paroisse

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

la paroisse des pauvres contribue au paiement de la paroisse pour la somme de 100 f.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

rien

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est délabré, il exigeroit de grosses réparations.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Dans le même, il contient une chambre pour l'école, et l'appartement pour le régent séparé.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Tout en argent excepté un Moule de bois ou 18*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Da 14. Mar 1797.**Baudet Instituteur*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*A Bière
un village**Paroisse et Agence de Bière
d'Aubonne
du Léman**Voyez la réponse du premier fascicule
sur cette question et les suivantes*